Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260304-2026-30-BF
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Note brève et synthétique

1- CONTEXTE GENERAL

Le DOB s'est tenu le 04/02/2026.

En fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont marquées par :

- Le réajustement des prévisions de reprises de matériaux liées à un « effet tonnage » du nouveau schéma de collecte indépendamment des prix de reprise
- La stabilisation des recettes liées aux ventes et à la facturation des professionnels
- La péréquation en faveur de la collectivité pour les transports vers le Centre de tri à Saint Thibéry
- L'estimation prudente des soutiens Emballages Ménagers et Papiers Graphiques avec le nouveau contrat type 2025-2029 en raison de deux variables :
 - La refacturation d'une partie des refus de tri non pris en charge par CITEO en déduction du liquidatif 2025
 - L'incertitude autour de la modulation des écocontributions, sous la forme d'un bonus-malus
- L'augmentation de 2% des participations des Communautés de Communes pour 2026

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

Des dépenses courantes marquées par :

- La stabilité des dépenses d'énergie (électricité, carburant)
- L'augmentation des prestations de service liées au déploiement du nouveau schéma de collecte, adopté en comité syndical du 16/11/22, dont l'objectif est de diminuer les tonnages enfouis (transfert, tri des emballages, location de camions, lavage de colonnes)
- Des dépenses exceptionnelles liées aux épisodes cévenols de janvier 2026
- La stabilité des dépenses d'entretien des sites et des équipements
- La continuité des études en vue de préparer des chantiers d'avenir (l'étude stratégie traitement phase 2, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le schéma directeur du réemploi et de la réparation)
- La hausse du tarif de la TGAP passant de 65€/t à 69€/t

Les dépenses de personnel

- En 2026, les dépenses augmentent de 3.98 % essentiellement en raison de l'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL, du SMIC (et de la CSG selon PLF 2026) et de la participation employeur pour la mutuelle santé due à l'attractivité du nouveau contrat de groupe.
- En dehors des augmentations obligatoires dues à l'Etat, les dépenses de personnel n'auraient augmenté que de 0.88 %.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260304-2026-30-BF
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Les autres dépenses dont :

- Une charge de la dette en augmentation suite aux 2 emprunts levés en 2025
- Une dotation aux amortissements élevée en raison de l'amortissement des camions et colonnes
- La constitution de provisions en lien avec les contentieux liés aux colonnes

En investissement

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI), formalisé en 2024, a été mis à jour pour 2026.

Pour l'exercice 2026, le montant des investissements s'élève à 5 015 500€ et se compose :

- Des dépenses courantes incompressibles telles que :
 - Des restes à réaliser 2025
 - Des réinscriptions obligatoires dans le cadre des AP/CP en cours
 - Des dépenses récurrentes dédiées au fonctionnement des services
 - Des dépenses règlementaires imposées par le domaine d'intervention du Syndicat
- Des dépenses en lien avec les projets validés en 2023
- Des dépenses à arbitrer concernant les projets à venir ou nouveaux

Compte tenu du volume financier de certains projets, une programmation en autorisation de programme (AP) / crédit de paiement (CP) est privilégiée. Le Comité Syndical a voté 5 Autorisations de programme / Crédits de paiement détaillées ci-dessous :

Autorisation de Programme (AP)		Détail des Crédits de Paiements (CP)						
		2025				2026		
N° ou intitulé de l'Autorisation de Programme (AP)	Pour mémoire AP votée y compris révision	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2023	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2025	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Réinscriptions obligatoires 2026	Propositions nouvelles 2026	Crédits de paiement à ouvrir au titre de l'exercice 2026
2022-01 Modernisation de la plateforme de compostage du Syndicat Centre Hérault	1 750 000 €	521 268 €	500 000 €	127 730 €	1 101 002 €	5 109 €	100 000 €	105 109 €
2024-AP-01 Quai de transfert	2 500 000 €	0 €	550 000 €	0 €	2 500 000 €		10 000 €	10 000 €
2024-AP-02 Renforcement de la valorisation du Biogaz à l'ISDND de Soumont et optimisation consommation électrique	518 000 €	0 €	400 000 €	0 €	518 000 €		268 000 €	268 000 €
2024-AP-03 Nouveau schéma de collecte	3 116 000 €	103 629 €	2 660 922 €	1 863 343 €	1 149 028 €	711 096 €	1 395 500 €	2 106 596 €
2025-AP-01 Renouvellement des camions	2 952 000 €	0 €	0 €	0 €	2 952 000 €	0 €	192 000 €	192 000 €
TOTAL	10 836 000 €	624 897 €	4 110 922 €	1 991 073 €	8 220 030 €	716 205 €	1 965 500 €	2 681 705 €

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026-2031, il est proposé :

- De réviser l'Autorisation de Programme et actualiser les Crédits de paiement relatifs au Nouveau schéma de collecte 2024-2026
- De créer une nouvelle AP concernant le plan de renouvellement des engins pour la période 2026-2031
- De prolonger les Autorisations de Programme concernant la modernisation de la plateforme de compostage à Aspiran, la création d'un quai de transfert, le renforcement de la valorisation du biogaz à l'ISDND de Soumont et l'optimisation de la consommation électrique

Pour financer le Plan Pluriannuel d'Investissement, un nouvel emprunt sera à prévoir en 2026.

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260304-2026-30-BF
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

2- ANALYSE DETAILLEE PAR SECTION

A- Section de Fonctionnement

1 – Dépenses (p. 15)

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **14 845 000.00€**

- 6 190 000€ sur le Chapitre 011 Charges à caractère général
- 4 750 000€ sur le Chapitre 012 Charges de personnel
- 396 000€ sur le Chapitre 65 Autres charges de gestion courante
- 130 000€ sur le Chapitre 66 Charges financières
- 10 000€ sur le Chapitre 67 Charges spécifiques
- 19 000€ sur le Chapitre 68 Dotations aux provisions
- 1 900 000€ sur le Chapitre 023 Virement de section
- 1 450 000€ sur le Chapitre 042 Dotations aux amortissements

La TGAP représente 1 165 000€, soit 10% des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Evolution du tarif TGAP :

- 2025 : 65€ la tonne enfouie
- 2026 : 69€ la tonne enfouie à partir du 01/03/2026

2 – Recettes (p. 16)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **14 845 000.00€**

Elles sont réparties de la manière suivante :

- 42 000€ sur le Chapitre 013 Atténuation des charges du personnel (indemnités journalières)
- 1 367 000€ sur le Chapitre 70 Produits des services, domaines et ventes diverses composé notamment :
 - 650 000€ pour la vente de produits valorisables (fer, papier, alu, cartons, …)
 - 135 000€ pour la vente de compost
 - 430 000€ pour la facturation (Dépôts en déchèterie, DIB, transport de bennes, livraison…)
 - 148 000€ (refacturation)
 - 4 000€ autres (loyer, refacturation réseau réduire +)
- 10 000€ sur le Chapitre 73 Impôts et taxes
- 10 542 142€ sur le Chapitre 74 Dotations et participations composées notamment :
 - 8 979 142€ Participations des Communautés de Communes (+2%)
 - 1 550 000€ Soutiens Eco Organismes (CITEO, Ecofolio, Ocad3e, …)
 - 13 000€ FCTVA
- 8 660.44€ sur le Chapitre 75 Autres produits de gestion courante (loyer)
- 10 000€ sur le Chapitre 77 Produits spécifiques
- 10 000€ sur le Chapitre 78 pour les reprises sur provisions
- 59 500€ sur le Chapitre 042 correspondant aux reprise sur subvention

Reprise anticipée des résultats :
2 795 697,56€ Report en fonctionnement recette (R 002)

Accusé de réception en préfecture
034-253403232-20260304-2026-30-BF
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

B- SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – Dépenses (p. 12 et 21)

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à **5 700 000€** (Propositions nouvelles et RAR 25)

- 318 970,03€ de restes à réaliser N-1
- 4 696 529.97€ de propositions nouvelles dont :
 - 49 500€ Immobilisations incorporelles
 (Études 120kg tranches optionnelles, valorisation biogaz)
 - 143 084.33€ Subventions d'équipement
 - 4 474 640.98€ Immobilisations corporelles
 - 910 700€ Aménagement de terrains
 - 69 000€ Autres bâtiments publics
 - 498 509.12€ Autres réseaux et installations, matériels techniques
 - 34 700€ Autres installations, matériels et outillages
 - 192 000€ Matériel de transport
 - 15 000€ Matériels informatiques
 - 10 000€ Mobilier
 - 5 000€ Téléphonie
 - 2 739 731.86€ Autres Immobilisations
 - 29 304.66€ Immobilisations en cours
- 575 000€ Remboursement du capital de la dette
- 20 000€ Participations (SPL Photovoltaïque)
- 59 500€ Reprise sur Subventions
- 30 000€ Opérations patrimoniales

Le détail des dépenses gérées hors et dans les AP / CP est détaillé en page 21.

2 – Recettes (p. 13 et 23)

Les recettes d'investissement s'élèvent à **5 700 000€** (Propositions nouvelles et RAR 25)

- 0€ de restes à réaliser N-1
- 5 381 029.97 € de propositions nouvelles dont :
 - 1 400 000€ Emprunts
 - 601 029.97€ FCTVA
 - 1 900 000€ Virement Section Fonctionnement
 - 1 450 000€ Amortissement
 - 30 000€ Opérations patrimoniales
- 274 570.69€ correspondant au solde d'exécution positif reporté (R001)
- 44 399.34€ Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)